

LES ARCHERS DU SUD - OUEST DE MONTRÉAL

Centre Récréatif Gadbois - 5485 chemin de la Côte Saint-Paul, Montréal, QC, H4C1X3

Inscription - S A I S O N Sept/Déc 2 0 2 6 Registration - Sept/Dec 2 0 2 6 S E A S O N

Nom Last Name	Prénom First Name	Date de naissance Date of Birth	Sexe Sex (M/F)	Courriel Email

Adresse / Address: _____ Ville / City _____

_____ Code postal / Postal code: _____

_____ Téléphone / Phone: _____

Contact d'urgence / Emergency Contact:	Tél. d'urgence / Emergency Phone:
---	--------------------------------------

*Je consens à recevoir les communications de Tir à l'Arc Québec /
I consent to receive communications from Tir à l'Arc Québec*

Oui / Yes ☐
Non / No ☐

Type d'arc / ☐ Recourbé / ☐ Traditionnel / ☐ Arc à poulies / ☐ Arc nu /
Bow type: Recurve Traditional Compound Barebow

T A R I F / M E M B E R S H I P F E E S

	Sept/Déc 2026
Famille / Family:	190 \$
Adulte / Adult:	120 \$
Junior / Junior: (> 8 et/and <16 ans/ years)	90 \$

* Les enfants de 12 ans ou moins doivent être accompagnés d'un adulte /Children (12 years or less) must be accompanied by an adult

Payé par / ☐ Chèque / Check ☐ Interac ☐ Comptant / Cash
Paid by:

TOTAL: _____

clubarcherssudouest@gmail.com

*J'ai reçu et j'accepte le Règlement de Sécurité /
I have received and accept the Safety Regulations*

*J'ai reçu et m'engage à respecter le Code d'Éthique de la Fédération
de Tir à l'Arc du Québec /
I have received and will comply with the Quebec Archery Federation Ethics
Code*

*J'accepte que mes informations personnelles soient partagées avec la FTAQ
(RLRQ, c. P-39.1) /
I accept that my personal information be shared with FTAQ(RLRQ, c. P-39.1)*

Reçu par /
Received by : _____
Date d'inscription /
Registration Date : _____

Signature du Membre/ Member's signature
(ou tuteur/parent pour membre mineur)/
(or tutor/parent if the Member is a minor)

RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

Les consignes énoncées ci-après constituent les principes élémentaires de sécurité que tout archer (ou adulte supervisant un enfant de 12 ans ou moins) doit suivre. Le Club se réserve le droit d'exclure tout membre qui contreviendrait à ce règlement. Le Club désire promouvoir la sécurité de ses membres lors de ses activités.

1. Une volée est composée d'un maximum de trois flèches.
2. Porter un protège bras; cet accessoire peut éviter des blessures douloureuses à l'avant-bras. Toute position devra assurer le libre passage de la corde. Port de vêtements ajustés ou plastron conseillé.
3. Ne jamais lâcher la corde de l'arc sans flèche encochée, les risques de rupture du matériel sont très importants.
4. Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose-flèche défectueux...) - ceci pourrait occasionner de graves blessures.
5. Ne jamais utiliser un équipement qui peut altérer la perception de l'environnement de tir (notamment les équipements électroniques comme téléphone, lecteur de musique, tablettes, oreillettes, etc.).
6. Les enfants de 12 ans ou moins doivent être accompagnés et sous la responsabilité d'un adulte en tout temps, tant pour le tir que pour la récupération des flèches.
7. Pour le tir, les archers doivent toujours être situés sur une seule et même ligne de tir.
8. Afin de favoriser la concentration, le tir se fait en silence. Les instructeurs pourront prodiguer des conseils afin d'améliorer le tir des débutants.
9. Respecter les signaux (coups de sifflet) ou consignes verbales rythmant le tir:
 - 2 coups de sifflet: Se mettre en position sur la ligne de tir;
 - 3ième coup de sifflet: Autorisation pour armer l'arc et débiter du tir à volonté;
 - 4ième coup de sifflet: Fin du tir permettant aux archers de récupérer leurs flèches.
10. Retourner derrière la ligne de tir et placer son arc sur le râtelier après avoir tiré une volée. Il faut demeurer derrière la ligne de tir.
11. Derrière la ligne de tir, un archer peut tenir son arc en main sans toucher ses flèches.
12. Ne jamais tirer avant que tout le monde soit de retour derrière la ligne de tir.
13. Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée.
14. Ne jamais passer devant une ligne d'archers de près ou de loin.
15. Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible.
16. Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible.
17. Si une flèche est échappée en avant de la ligne de tir, il faut la considérer comme perdue. Essayer de la récupérer peut vous mettre en danger. Attendre le signal de fin du tir pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant la ligne de tir.
18. Ne pas courir, notamment avec des flèches dans le carquois.
19. Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.
20. Ne jamais toucher un arc en position de tir.
21. Ne jamais toucher l'arc d'un autre archer, ou son équipement, sans autorisation.
22. Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.
23. Lors du tir, l'armement de l'arc vers le haut est interdit.
24. Lors de la récupération des flèches:
 - Ne pas se diriger directement vers le centre de la cible, mais plutôt sur un côté (meilleure vision) pour éviter de heurter une flèche.
 - Ne pas se tenir juste derrière les flèches lorsqu'un archer les retire de la cible (en particulier pour les jeunes, faire respecter une distance de sécurité).
25. Pour les arcs à poulies: il est recommandé d'utiliser un chiffon ou un retire-flèche, pour protéger la main de l'archer lorsque celui-ci arrachera ses flèches de la cible.
26. Utiliser une puissance d'arc maîtrisable.
27. Ne jamais pratiquer le tir sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.
28. Les réglages et pratique de tirs se font à courtes distances pour commencer, et les archers pourront évoluer vers de plus grandes distances lorsque les flèches seront regroupées et satisfaisantes (zones rouge et jaune). Pour évoluer sur une plus grande distance, demander l'autorisation au responsable de la ligne de tir.
29. En cas d'accident, arrêter immédiatement le tir et prévenir le responsable du Club présent.
30. Les locaux de nos activités de tir doivent demeurer propres: svp mettre vos rebuts à la récupération ou dans la poubelle. La nourriture n'est pas autorisée dans les locaux.

SAFETY REGULATIONS

The following guidelines are the basic safety principles that any archer (or adult supervising a child 12 years old or younger) must follow. The Club reserves the right to exclude any member who contravenes these regulations. The Club's purpose is to promote the safety of its members during its activities.

1. A round (French: 'volée') is three arrows or less.
2. Arm guards are mandatory. They prevent painful injuries to the forearm. Your stance should take into account the path of the bow's string to further avoid possible injuries. Loose clothing should also be avoided.
3. Never pull a bow's string back and let it go without an arrow nocked on the string. This can damage the bow and cause serious injury.
4. Do not use inappropriate or damaged equipment (eg. Arrows that are too short, frayed string, broken arrow rest, etc.). This could result in serious injury.
5. It is prohibited to use any device that can distract others or disrupt the shooting environment (eg. cellular phones, music players, tablets, headsets, smart devices, etc.).
6. Children 12 years of age and under must be accompanied and under the responsibility of an adult at all times (shooting, recovering arrows, etc.).
7. All archers must always stand on the same single firing line when shooting.
8. In order to support concentration, shooting is done silently. Instructors and safety officers may provide tips to beginners.
9. Respect all signals (ie. whistle) or verbal instructions:
 - 2 whistles: Take position on the firing line;
 - 3rd whistle: Authorization to arm the bow and begin shooting;
 - 4th whistle: End of shooting round. Archers can recover their arrows.
10. After each round, archers must move behind the firing line and place their bow on the rack. Archers are to stay behind the firing line until otherwise instructed.
11. When behind the firing line, an archer may hold their bow in hand, but cannot touch any arrows.
12. Never nock an arrow or shoot until everyone is behind the firing line.
13. Never nock an arrow until the shooting range is empty of people and the range officer has correctly signaled a new round is to begin.
14. Never walk in front of a line of archers.
15. Do not place any personal items between the firing line and the target.
16. Never fire or aim a bow, even without an arrow, except when standing at the firing line and pointing towards a target.
17. If an arrow is dropped in front of the firing line, it is considered lost. Trying to recover it can put you in danger. Archers must wait for the round to finish to recover the arrow.
18. Do not run, especially with a quiver full of arrows.
19. Always keep sufficient distance from other archers when shooting to avoid disturbing them during their shot.
20. Never touch a bow when in the shooting position.
21. Never touch another archer's bow, or their equipment, without permission.
22. Never point a bow at someone, with or without an arrow.
23. Aiming a bow upward is prohibited.
24. When recovering arrows:
 - Do not go directly to the center of the target, but rather to one side to avoid accidentally hitting an arrow.
 - Do not stand directly in front of a target when removing arrows. Stand to the side to avoid accidentally being stabbed by an arrow being removed from a target. This is

especially important for children.

25. For compound bows: It is recommended to use a "puller" or other aid when removing arrows from targets to protect the archer's hand.
26. Do not use a bow that is too heavy.
27. Never participate in archery under the influence of alcohol or drugs.
28. Beginners must start at the shortest distance available. Archers can move to greater distances when they are achieving satisfactory target groups (red and yellow). In order to shoot at longer distances, archers must request permission from a range officer.
29. In the event of an accident, stop shooting immediately and inform the range officer.
30. The premises of our club must remain clean: All garbage is to be put in the trash. Food is not allowed on the premises.



CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

Principe Éthique

Engagement du membre

« En tant qu'intervenant je m'engage à... »

Respect des individus – Diminuer le risque à la santé et la sécurité, autant physique et mentale.

DIGNITÉ

Courtoisie

Je m'engage à communiquer de manière respectueuse avec tous les intervenants.

Je m'engage à démontrer ma discrétion au sujet de toute information de nature confidentielle.

Sécurité

Je m'engage à viser l'intégrité de la pratique du sport et de la compétition en me souciant de la sécurité des intervenants.

Respect des règlements — Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition.

INTÉGRITÉ

Compétence

Je m'engage à connaître les règlements de la compétition applicable à mon champ d'activité.

Je m'engage à accepter les remarques et à améliorer mes compétences.

Je m'engage à partager mes connaissances et expériences avec les autres membres afin de favoriser l'amélioration constante.

Esprit sportif

Je m'engage à appliquer avec discernement les règlements dans un souci d'objectivité et d'impartialité.

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté dans mes rapports avec les autres intervenants et à leur déclarer tout conflit d'intérêts

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté et à divulguer mes manquements dans ma pratique.

Autorité

Je m'engage à assumer mon rôle ou mes fonctions à l'intérieur des limites de mes compétences ou de mon autorité.

REÇU / RECEIPT - LES ARCHERS DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL - Saison / Season Sept/Dec 2026

Je soussigné(e), _____ reconnais avoir reçu la somme de _____ \$
I, the undersigned, _____ acknowledge having received the sum of

de la part de _____ pour s'acquitter des droits d'inscription au Club
from _____ to pay the Club registration fees

Fait le _____, dans la Ville de Montréal.

Dated on _____, in the City of Montreal.

Signature : _____

Centre Récréatif Gadbois - 5485 chemin de la Côte Saint-Paul, Montréal, Québec, H4C1X3